

Structures offrant une possibilité de soutien quand l'argent manque

- De nombreux cantons fournissent à leurs communes des fonds pour un soutien rapide et non bureaucratique. **L'aide d'urgence pour les indépendants** est versée par les communes dans lesquelles ils vivent. Nous vous demandons de vous adresser directement à votre **commune** de résidence.

Une liste des points de contact cantonaux se trouve sur le site du Département de l'économie, de la formation et de la recherche

<https://covid19.easygov.swiss/fr/casderigueur-cantons/>

Report du paiement des prestations de sécurité sociale pour les indépendants : les indépendants qui réalisent un chiffre d'affaires moins important en raison de la crise du corona peuvent demander un report de paiement des cotisations aux assurances sociales (AVS/AI/APG/AC). Vous trouverez des informations à ce sujet sur le site de l'Office fédéral des assurances sociales :

<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/ahv/donnees-de-base-et-legislation/beitragspflicht-corona.html>

- Réduction des primes d'assurance maladie : les personnes en situation financière modeste ont droit à une réduction de prime. De plus amples informations sont disponibles sur le site web de la Confédération suisse : <https://www.ch.ch/fr/primes-assurance-maladie/>
- Les organismes d'aide soutiennent les personnes en se concentrant sur des questions spécifiques :
 - Caritas : épicerie Caritas avec des denrées alimentaires et des vêtements d'occasion à prix réduits : <https://www.caritas.ch>
 - Chaîne du bonheur : <https://www.bonheur.ch/collectes/coronavirus>
 - Armée du Salut : <https://www.armeedusalut.ch/jai-besoin-daide>
 - EPER : <https://www.eper.ch/corona-pandemie>
 - Croix-Rouge Suisse : <https://www.redcross.ch/fr/coronavirus>
 - Secours d'hiver : bons d'achat ou soutien financier. Les Secours d'hiver ont créé un « Fonds Covid-19 pour les familles » : <https://www.secours-d-hiver.ch/demander-de-laide/coronavirus-prestations-specifiques>
- Il existe un grand nombre d'initiatives régionales. Malheureusement, nous ne pouvons les énumérer une à une ici. Nous vous prions de bien vouloir vous renseigner sur les options d'accompagnement au niveau local directement auprès de votre commune de résidence.